



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1661

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 6 juin 2022, le règlement numéro 1661 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 334 et le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 491 – Domaine de la Tour (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval – Plateau Laval)** ».

Ce règlement est entré en vigueur le 16 juin 2022, soit à la date de délivrance, par la Municipalité régionale de comté de Bécancour, du certificat de conformité.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 22 juin 2022.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville